

Spécifications

Type de produit	Compte à terme. Les comptes à terme sont proposés par la S.A Crelan, un établissement financier belge. Ces dépôts à terme sont régis par le droit belge.
Condition	Etre titulaire d'un compte à vue ou d'un livret de dépôt ouverts chez Crelan.
Devise	EUR
Montant	Minimum : 125 EUR (par après par saut de 0,01 EUR). Maximum : 500.000 EUR
Souscription	Tous les jours ouvrables.
Date de début	Date de la souscription.
Durées	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans.
A l'échéance	Trois possibilités en fonction du choix fait au début : <ul style="list-style-type: none">- le compte à terme est clôturé ;- le capital est remplacé pour une même durée (aux conditions en vigueur à ce moment-là) ;- le capital et les intérêts sont remplacés pour une même durée (aux conditions en vigueur à ce moment-là).
Liquidité	Les comptes à terme de Crelan sont remboursables à l'échéance finale. A titre exceptionnel le client peut demander un remboursement anticipé. Crelan se réserve le droit de refuser cette demande ou de la soumettre à certaines conditions qui tiendront compte des conditions du marché à ce moment-là, ainsi que d'une pénalité qui couvrira les frais induits par cette demande. Le titulaire ne bénéficie donc pas d'une garantie de rachat et la somme remboursée anticipativement pourra être inférieure au capital investi.
Informations	Toute information concernant le détail du produit ainsi que les conditions dans le Règlement Général des Opérations bancaires peuvent être obtenues gratuitement auprès de votre agent ou via notre site www.crelan.be . Il n'y a pas de document d'informations clés disponible pour ce produit.

Pour toute information relative aux différents risques, veuillez-vous référer au document "Aperçu des caractéristiques et risques essentiels des instruments financiers" disponible auprès de votre agent.

Rendement

Taux d'intérêt Le taux d'intérêt est fonction de la durée de l'investissement choisie. Le taux est fixé pour toute la durée. Taux en vigueur à partir du 30/01/2024

	Taux bruts	Taux nets
2 ans	2,00%	1,400%
3 ans	2,70%	1,890%
4 ans	2,05%	1,435%
5 ans	2,10%	1,470%
6 ans	2,25%	1,575%
7 ans	2,35%	1,645%
8 an	2,40%	1,680%
9 ans	2,45%	1,715%
10 ans	2,55%	1,785%

Paiement des intérêts Au choix, les intérêts peuvent être payés tous les mois, tous les 3 mois, tous les 6 mois ou tous les ans. Ils peuvent aussi être capitalisés et donc n'être payés qu'une seule fois, au terme de l'investissement.

Score produit et profil de risque

Score Produit Crelan



Ce score produit propre à Crelan permet de comparer des produits d'épargne et de placement Crelan entre eux. Hormis la volatilité sur les marchés, il tient compte d'autres éléments comme par exemple la protection du capital, l'exposition à des devises étrangères, la solvabilité et la diversification des émetteurs. Le score est recalculé périodiquement et peut varier à la hausse ou à la baisse.

Pour déterminer ce score de risque il est tenu compte de la protection des dépôts qui est cependant limitée à 100.000 EUR par personne et par banque. En cas de faillite ou de risque de faillite de l'établissement financier, l'épargnant supporte le risque de ne pas retrouver son épargne ou peut se voir imposer une diminution / conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier au-delà de 100.000 euros.

[Fiche d'information Score produit Crelan.](#)

Frais

Frais d'entrée	Pas de frais.
Gestion	Pas de frais.
Frais de sortie à l'échéance finale	Pas de frais.

Fiscalité

Généralités	Le traitement fiscal dépend de la législation belge en vigueur et des circonstances individuelles du client.
Précompte mobilier	Les intérêts sont soumis au précompte mobilier belge qui est actuellement de 30%. Les non-résidents peuvent bénéficier d'une exonération moyennant une attestation.
Echange d'informations	En application de la loi du 16 décembre 2015 (loi réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales), Crelan peut être contrainte d'échanger automatiquement certaines informations avec le SPF Finances belge ou avec le fisc américain (IRS). Les personnes concernées seront mises au courant de l'information qui a été fournie au SPF Finances ou à l'IRS.

Plaintes

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan, ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Information importante

La présente fiche produit contient uniquement des informations à des fins de marketing. Elle ne contient pas de conseils de placement ou de recherche en investissement, mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Elle n'octroie pas de droits supplémentaires à la clientèle. Les informations de la présente fiche produit étaient valables au moment de la rédaction, mais elles peuvent changer dans le futur. Des informations détaillées sur ce produit et les conditions sont fournies dans le Règlement Général des Opérations bancaires. Ces informations peuvent être obtenues auprès des agences Crelan ou via le site www.crelan.be. Les services financiers sont assurés par SA Crelan. La présente fiche produit est soumise au droit belge et relève de la juridiction exclusive des tribunaux belges. Editeur responsable : SA Crelan, boulevard Sylvain Dupuis, 251, 1070 Bruxelles, Belgique. IBAN BE20 1039 9997 1856, TVA BE 0205 764 318 – RPM Bruxelles.